



Chiffres concernant les expulsions des lieux de vie informels :



**Il n'y a pas eu d'expulsion des lieux de vie au mois de juin 2023.**



**Au moins 7 personnes exilées arrêtées lors d'une opération policière. Au moins 10 personnes de plus ont été retenues et menottées avec des liens en plastique avant d'être relâchées pendant cette même opération.**



**Au moins 50 Mineur.es Non Accompagné.es (MNA) rencontré.es par les associations\*\***

Si ce mois-ci il n'y a pas eu d'expulsion sur les lieux de vie à Grande-Synthe et à Loon-Plage, la stratégie politique consistant à lutter contre les "points de fixation" est cependant restée très palpable.

Suite aux deux grandes expulsions ayant eu lieu les 4 et 5 mai derniers, un **nouveau lieu de vie** est apparu sur la commune de Loon-plage sur une aire destinée aux gens du voyage. La **Communauté Urbaine de Dunkerque** (CUD) a refusé de placer une benne à ordures et de donner l'accès à l'eau sur cette aire. Elle a préféré **engager en urgence un référé mesure-utile au Tribunal Administratif** de Lille, prétextant une réservation estivale. L'affichage du référé sur le lieu de vie et de la date de l'audience a permis à **quatre personnes vivant sur place d'accéder au tribunal, de se porter requérant.es et d'être représenté.es par un avocat**. HRO a fait le suivi concernant l'information des personnes concernées avec l'association Salam et a coordonné la collecte de preuve en lien avec l'avocat.

L'audience a eu lieu le 31 mai et le **juge a autorisé l'expulsion** par l'ordonnance de référé rendue le 12 juin. Depuis, les personnes ayant réservé l'aire de voyage sont arrivées et se sont installées ailleurs. Mais l'expulsion est toujours d'actualité et risque très certainement d'avoir lieu au courant du mois de juillet.



**Il n'y a pas eu d'expulsion de lieu de vie en juin, ce qui a permis aux personnes exilées d'avoir un peu de répit. Cependant, plusieurs interventions policières ont eu lieu dont une menée par la police judiciaire que HRO a suivie le matin du 7 juin.**

L'opération a débuté très tôt, vers 7h30 du matin. **Plusieurs personnes ont témoigné avoir été réveillées violemment, menottées avec des liens en plastique très serrés** (HRO a pu constater les marques laissées aux poignets) et mises à genoux pendant une trentaine de minutes, puis relâchées. Les personnes indiquent ne pas avoir compris ce qu'il se passait. L'opération a duré toute la matinée, HRO a observé un **convoi policier très important**, composé d'au moins 11 vans de CRS, 7 vans de Police Aux Frontières, 19 voitures banalisées et 1 voiture de Police Nationale.

Harcèlement des observateur.ice.s lors des opérations policières :



**Plusieurs tentatives d'intimidation à destination des associations et entraves au travail d'observation :**

Lors de l'opération policière du 7 juin, **l'équipe HRO s'est vue imposer un périmètre à 3 reprises**, par 3 policiers de nature différente : deux agents de la Brigade de Recherche et d'Intervention (BRI), cagoulés et très armés, trois agents CRS armés de LBD et des agents de la Police Nationale. Aucune observation des faits et gestes des forces de l'ordre n'a été possible. Il a seulement été possible d'apercevoir les **7 personnes arrêtées** être embarquées dans les vans de la Police Aux Frontières.

Lors du périmètre mis en place par la BRI, les agents sont devenus agressifs et ont demandé à l'équipe HRO de quitter les lieux après avoir compris qu'ils étaient filmés.

Enfin, HRO se fait contrôler et id-checker par la Police Nationale à un autre périmètre, par un officier agressif et qui a **menacé les membres HRO de garde à vue**. Les membres HRO ont été filmés sans en avoir été notifiées au préalable et sont escortées sur plusieurs centaines de mètres pour qu'elles quittent la zone.

\* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

\*\* Le nombre de signalements effectués auprès des autorités est inférieur au nombre réel d'enfants non accompagnés présents et en danger à Dunkerque et ses environs au cours du mois de Juin 2023. Sur ce territoire, contrairement à Calais, aucune association mandatée par l'État n'a d'activité spécifique ciblant les MNA ou n'est en mesure d'effectuer ce travail précis d'identification. Un constat demeure : les expulsions répétées sont une source de fragilité accrue, voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques accrus de trafic et d'exploitation (Source : Utopia 56).